

DIAGNOSTIC ENERGIE DE VOTRE EXPLOITATION D'ELEVAGE

▪ Qu'est-ce que c'est ?

Le diagnostic énergie consiste à mettre à plat toutes les consommations d'énergie de votre exploitation. Il s'agit donc de reprendre vos consommations de fioul, d'électricité et de gaz sur deux ans, et de les détailler poste par poste.

La moyenne annuelle de ces « énergies directes » consommées par votre exploitation est ensuite ramenée à votre unité de production et exprimée en kWh/VL, /1000 litres de lait, /canard, etc. Ces indicateurs de performance énergétique vous permettent d'identifier vos marges de progrès en étant comparés à des références connues.

Un bilan de vos consommations d'engrais est également réalisé afin de vous sensibiliser au fait qu'il s'agit également d'une consommation d'énergie de façon indirecte (pour leur production et leur acheminement jusqu'à votre exploitation) qui peut être limitée par une valorisation optimale de vos engrais de ferme.

▪ Pour quoi faire ?

Ce diagnostic vous permettra de mieux appréhender les consommations d'énergie de votre exploitation pour mieux les maîtriser.

Mais ce diagnostic ne s'arrête pas au simple constat. Nous étudions pour vous des pistes concrètes d'économie d'énergie, notamment par le recours aux énergies renouvelables. Par un chiffrage de ces projets, nous vous fournissons des indications sur les niveaux d'investissement requis, les économies potentielles et les temps de retour sur investissement prévisibles.

Cette étude vous fournit donc tous les éléments qui vous sont nécessaires pour maîtriser la problématique de l'énergie sur votre exploitation d'élevage.

▪ Comment ça se passe ?

La phase de diagnostic nécessite que vous regroupiez vos factures sur deux années de référence. Le diagnostiqueur de la Chambre d'Agriculture fera alors le point avec vous sur ces factures et sur le fonctionnement de votre exploitation au cours d'un ou plusieurs rendez-vous sur site.

Après avoir fait la synthèse de ces informations, et après avoir étudié les solutions envisageables sur votre exploitation, le diagnostiqueur vous fera une restitution de l'étude. Suite à cet entretien, si vous choisissez de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces solutions, la Chambre d'Agriculture vous accompagnera dans cette démarche : mise en relation avec des fournisseurs de matériels, montage d'un dossier de demande d'aide dans le cadre du volet Energie de l'AREA-PMBE (cf. rubrique « Les aides » du site Internet), etc...

Le coût de cette étude est de 300€ht (coût initial de 1 500 €ht financé à 80% par l'ADEME Aquitaine). Si vous êtes intéressés, renvoyez-nous le bon de commande ci-dessous complété.

Votre contact :

Florent Wiczorek - Chambre d'Agriculture de Dordogne – 05 53 63 56 50



BON DE COMMANDE

M, Mme, Mlle Prénom

Agissant au nom de (1)

Adresse

CP Ville

Tel : Fax : Email :

Passe commande auprès de la Chambre d'Agriculture de Dordogne pour :

Diagnostic Energie Elevage : 300 € HT

S'engage à payer la facture dès réception des travaux commandés.

Fait à le

Signature,

(1) Société, GAEC, EARL, SCEA